



PROCES-VERBAL

(devant être approuvé lors de la prochaine séance du conseil municipal)

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 02 Avril 2026 à 19 heures

à la Salle du Conseil Municipal – Mariages - 49, route du Pic du Midi – 65 310 HORGUES

L'an deux mille vingt-six et le 02 du mois d'avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Horgues régulièrement convoqué conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SÉGNERÉ, le Maire.

Nombre de membres :

-Afférents au C.M. : 15 - En exercice : 15

-Qui ont pris part à la délibération : 13+2

Date de convocation : 24 mars 2026

Date d'affichage : 27 mars 2026

Présents : Messieurs Jean-Michel SÉGNERÉ, Damien DAUTAN, Mikaël ETCHEVERRIA, Céline BONIFACE, Louis MARTIN, Didier SEAS, Didier COLLGON.

Mesdames Nicole ESQUIRO, Marie-Chantal LONCA, Suzy VAQUERO-PEREZ, Déborah CARPENTIER, Cyrille BOUTEILLE, Macha CLAVERIE.

Procurations : Florent DEJARDIN à Marie-Chantal LONCA, Yannick PORIEL à Jean-Michel SÉGNERÉ.

Ordre du jour :

-Appel des conseillers municipaux

-Désignation du secrétaire de séance

-Approbation du procès-verbal du 26 mars 2026

-Décisions prises dans le cadre de la délibération de compétences (D2026-03-20-004)

A-Règlement intérieur – fonctionnement du conseil municipal Rapporteur Jean-Michel SÉGNERÉ

B-Vie scolaire Rapporteur Céline BONIFACE

C-Finances publiques Rapporteurs Nicole ESQUIRO /

Jean-Michel SÉGNERÉ

1-Vote des comptes financiers uniques budget principal Commune et annexes – 2025

2-Reprise des résultats 2025 pour l'élaboration des budgets 2026

3-Vote des taux d'imposition 2026

4-Vote des subventions associatives 2026

5-Vote des budgets principal et annexes 2026

D-Informations diverses

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

Le conseil municipal désigne Suzy VAQUERO-PEREZ, secrétaire de séance et indique que le quorum est fixé à 7 pour cette réunion.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal du 26 mars 2026. Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2026.

A- Règlement intérieur – fonctionnement du conseil municipal

Rapporteur : Jean-Michel SÉGNERÉ

Le règlement intérieur est obligatoire pour les communes de 1000 habitants et plus et doit être adopté dans les six mois qui suivent l'installation du conseil municipal.

Seules des contributrices ont proposé des modifications mineures :

-Chapitre I Article 2 : Les questions orales doivent désormais être adressées par mail auprès du secrétariat (demandes de Mmes Déborah Carpentier et Céline Boniface) [...] Les questions déposées après expiration du délai sont reportées à la séance suivante (demande de Mme Nicole Esquiro).

-Débat d'orientation budgétaire : Déplacé du Chapitre 1, Article 4 au Chapitre 2, Article 4 (obligation légale pour les communes de 3 500 habitants et plus uniquement).

-Chapitre III Article 11 (Commissions municipales) : Passage à 8 membres pour la commission d'action sociale (ajout de M. Louis Martin).

-Chapitre IV Article 15 : Le secrétaire de séance rédige un procès-verbal, en est responsable et le soumet à l'approbation du conseil municipal (demande de Madame Nicole Esquiro).

-Chapitre IV Article 18 : Les conseils municipaux peuvent être enregistrés par un conseiller municipal.

- ⇒ Délibération n°2026-04-02-001 à l'unanimité : Adoption d'un règlement intérieur – fonctionnement du conseil municipal

B- Vie scolaire

Rapporteur : Céline BONIFACE

Madame Céline BONIFACE expose les critères à valider par les membres du conseil municipal relatifs aux autorisations d'inscriptions scolaires des enfants extérieurs à la commune de Horgues et des moins de 3 ans :

- Enfants dont les grands-parents résident à HORGUES,
- Enfants dont au moins un parent travaille sur la commune en CDI,
- Pour les toutes petites sections de maternelle : Limitation aux enfants nés entre janvier et avril, Entrée unique en janvier, Priorité aux résidents (même si les grands-parents ou parents travaillent sur la commune),
- Tarification extérieure pour les familles non-résidentes (même principe que la tarification appliquée à ce jour au centre de loisirs).

Les modalités pourront être ajustées par une nouvelle délibération en fonction de l'évolution des effectifs.

NB : 4 enfants prévus pour l'instant (2 familles extérieures + 2 toutes petites sections).

- ⇒ Délibération n°2026-04-02-002 à l'unanimité : Modalités d'accueil des enfants dès 3 ans extérieurs à la commune et des Toutes Petites Sections de maternelle dans les services scolaires et périscolaires

C-Finances publiques

Rapporteurs : Nicole ESQUIRO / Jean-Michel SÉGNERÉ

Monsieur le Maire remercie les services administratifs de la commune, essentiellement Virginie qui a travaillé sur le budget mais également ses collègues. Pendant que Virginie est à 100 % sur cette préparation, elle n'est pas sur les autres thématiques qui continuent à se traiter également.

Il remercie bien évidemment Nicole pour son implication sur le sujet qui élabore désormais les budgets « les yeux fermés », avec une attention toute particulière cette année pour son schéma d'explication budgétaire.

Puis, il s'adresse à l'ensemble des conseillères et des conseillers, notamment celles dont c'est le premier budget. Il les invite à ne pas forcément s'attacher à comprendre tous les chiffres dès ce soir et à se détacher des notions de comptabilité privée.

Il indique qu'une réunion s'est tenue le mercredi 1^{er} avril 2026 en présence de M. Frédéric Azam, conseiller aux décideurs locaux du Service de Gestion Comptable, avec pour but de comprendre les grandes masses et ainsi définir les objectifs à se fixer en termes de résultats de trésorerie et de stratégie de pilotage. Il rappelle que les exercices 2022/2023 et 2024 étaient un peu particuliers : travaux conséquents « Cœur de Horgues » : l'année 2025 a été une année beaucoup plus normale.

1-Vote des comptes financiers uniques budget principal Commune et annexes - 2025

Pour rappels, conformément à la législation :

- Le maire ne vote pas l'approbation des comptes financiers uniques et quitte la salle lors des votes,
- Une note de présentation brève et synthétique a été rédigée pour les comptes financiers uniques de l'exercice 2025 (cf L.2313-1 du CGCT).

⇒ Caisse des Ecoles – 2025 :

a.Synthèse des opérations comptables enregistrées en 2025

• Section Fonctionnement :

-Les recettes de fonctionnement (réelles et d'ordre) :

Le montant des recettes de fonctionnement réalisées en 2025 s'élève à 14.525,21 €.

-Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre) :

Le montant des dépenses de fonctionnement réalisées en 2025 s'élève à 14.202,95 €.

La section de fonctionnement présente donc un résultat comptable 2025 positif de 322,26 € (contre un résultat positif de 2.034,60 € sur l'exercice 2024).

Ce résultat du seul exercice 2025 doit être majoré du résultat de fonctionnement 2024 reporté sur 2025 (+1.952,68 €) afin d'obtenir le résultat cumulé de la section de fonctionnement soit un excédent de fonctionnement de 2.274,94 €.

b.Bilan de la section de fonctionnement – Recettes réelles

Les recettes réelles de fonctionnement (c'est-à-dire s'étant traduites par un encaissement réel) ont enregistré une légère augmentation de 19,80 % entre 2024 et 2025.

Les recettes réelles s'élèvent à 14.525,21 € en 2025 contre 12.125,00 € en 2024.

La subvention du budget principal au budget annexe de la Caisse des Ecoles demeure l'unique recette.

L'augmentation des recettes 2025 s'explique par une subvention exceptionnelle de 2.000,00 € du budget principal pour l'organisation d'une classe découverte.

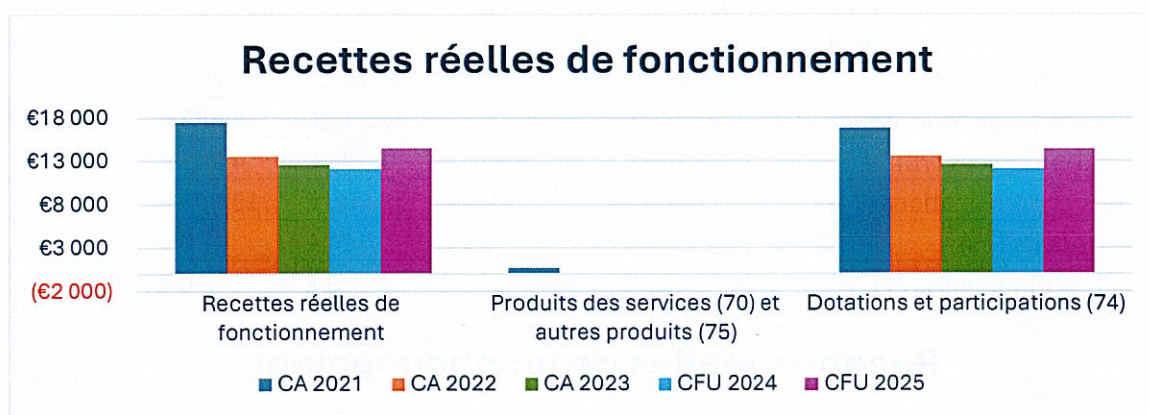
Pour mémoire, le nombre d'enfants scolarisés au groupe scolaire « Ecole des Rêves » est de :

-125 enfants pour l'année scolaire 2023 – 2024,

-128 enfants pour l'année scolaire 2024 – 2025,

-109 enfants pour l'année scolaire 2025 – 2026.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Recettes réelles de fonctionnement	17 520 €	13 580 €	12 610 €	12 125 €	14 525 €
Produits des services (70) et autres produits (75)	716 €	0 €	0 €	0 €	109 €
Dotations et participations (74)	16 804 €	13 580 €	12 610 €	12 125 €	14 416 €



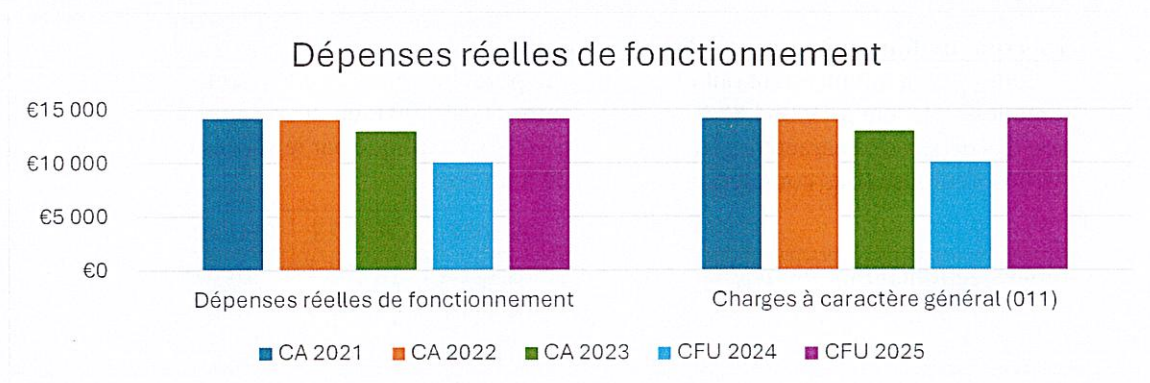
c.Bilan de la section de fonctionnement – Dépenses réelles

Les dépenses réelles de fonctionnement ont enregistré une progression de 40,76 % entre 2024 et 2025.

Les dépenses réelles s'élèvent à 14.202,95 € en 2025 contre 10.090,00 € en 2024.

L'augmentation des dépenses à caractère général (chapitre 011) s'explique par, entre autres, l'organisation de la classe découverte en 2025.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Dépenses réelles de fonctionnement	14 213 €	14 075 €	12 979 €	10 090 €	14 203 €
Charges à caractère général (011)	14 213 €	14 075 €	12 979 €	10 090 €	14 203 €



Aucune objection du conseil municipal

☞ Délibération n°2026-04-02-003 à la majorité : Délibération portant approbation du compte Financier Unique 2025 du budget annexe « caisse des écoles » de la commune de Horgues

⇒ CCAS – 2025 :

a.Synthèse des opérations comptables enregistrées en 2025

- **Section Fonctionnement :**

-Les recettes de fonctionnement (réelles et d'ordre) :

Le montant des recettes de fonctionnement réalisées en 2025 s'élève à 22.194,00 €.

-Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre) :

Le montant des dépenses de fonctionnement réalisées en 2025 s'élève à 19.054,88 €.

La section de fonctionnement présente donc un résultat comptable 2025 positif de 3.139,12 € (contre un résultat positif de 7.045,00 € sur l'exercice 2024).

Ce résultat du seul exercice 2025 doit être majoré du résultat de fonctionnement 2024 reporté sur 2025 (+ 5.755,48 €) afin d'obtenir le résultat cumulé de la section de fonctionnement soit un excédent de fonctionnement de 8.894,60 €.

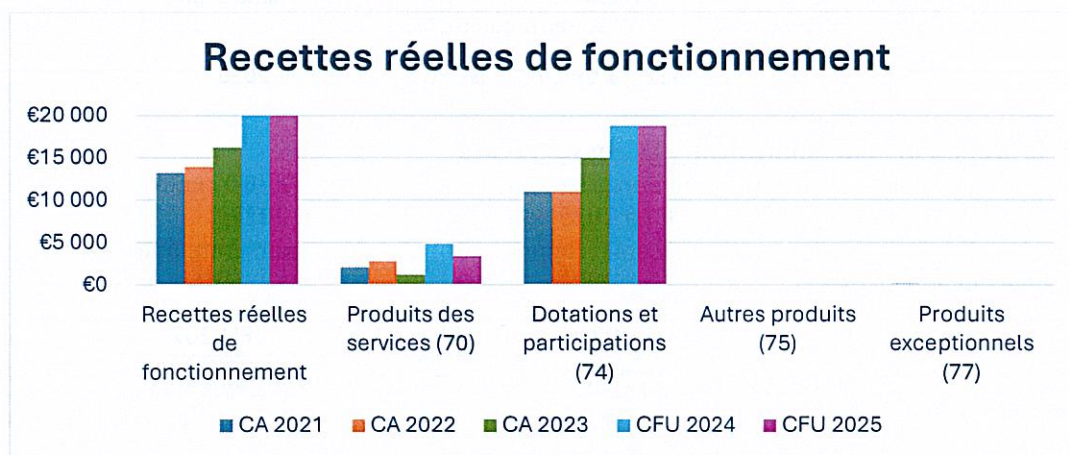
b.Bilan de la section de fonctionnement – Recettes réelles

Les recettes réelles de fonctionnement (c'est-à-dire s'étant traduites par un encaissement réel) ont enregistré une légère diminution de – 6.09 % entre 2024 et 2025.

Les recettes réelles s'élèvent à 22.194,00 € en 2025 contre 23.663,00 € en 2024.

La subvention du budget principal au budget annexe du CCAS demeure la recette principale à hauteur de 84,71 % (contre 79,44 % en 2024), les produits des services représentent la 2nde source de recettes à hauteur de 15,29 % (contre 20,56 % en 2024).

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Recettes réelles de fonctionnement	13 250 €	13 949 €	16 218 €	23 633 €	22 194 €
Produits des services (70)	2 100 €	2 820 €	1 205 €	4 863 €	3 394 €
Dotations et participations (74)	11 000 €	11 000 €	15 000 €	18 800 €	18 800 €
Autres produits (75)	0 €	29 €	14 €	0 €	0 €
Produits exceptionnels (77)	150 €	100 €	0 €	0 €	0 €



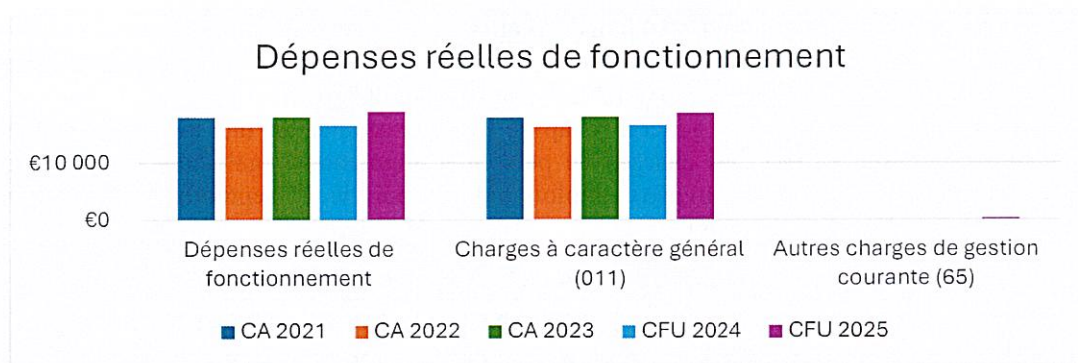
c.Bilan de la section de fonctionnement – Dépenses réelles

Les dépenses réelles de fonctionnement ont enregistré une progression de 14,66 % entre 2024 et 2025.

Les dépenses réelles s'élèvent à 19.054,88 € en 2025 contre 16.618,00 € en 2024.

L'augmentation des dépenses à caractère général (chapitre 011) s'explique par le succès de la seconde sortie du CCAS à Airbus Toulouse (bus complet) et l'assistance à un tiers.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Dépenses réelles de fonctionnement	18 014 €	16 321 €	18 046 €	16 618 €	19 055 €
Charges à caractère général (011)	17 937 €	16 321 €	18 046 €	16 618 €	18 805 €
Autres charges de gestion courante (65)	77 €	0 €	0 €	0 €	250 €



Aucune objection du conseil municipal.

☞ Délibération n°2026-04-02-004 à la majorité : Délibération portant approbation du compte Financier Unique 2025 du budget annexe « CCAS » de la commune de Horgues

⇒ Centre de loisirs – 2025 :

a.Synthèse des opérations comptables enregistrées en 2025

• **Section Fonctionnement :**

-Les recettes de fonctionnement (réelles et d'ordre) :

Le montant des recettes de fonctionnement réalisées en 2025 s'élève à 192.101,75 €.

-Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre) :

Le montant des dépenses de fonctionnement réalisées en 2025 s'élève à 215.843,01 €.

La section de fonctionnement présente donc un résultat comptable 2025 négatif de – 23.741,26 € (contre un résultat négatif de - 7.227,31 € sur l'exercice 2024).

Ce résultat du seul exercice 2025 doit être minoré du résultat de fonctionnement 2024 reporté sur 2025 (32.056,65 €) afin d'obtenir le résultat cumulé de la section de fonctionnement soit un excédent de fonctionnement de 8.315,39 €.

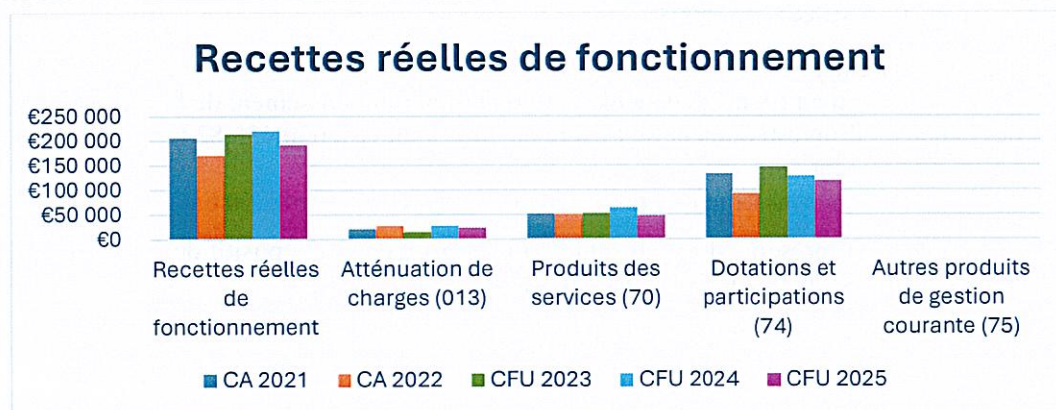
b.Bilan de la section de fonctionnement – Recettes réelles

Les recettes réelles de fonctionnement (c'est-à-dire s'étant traduites par un encaissement réel) ont enregistré une diminution de – 12,74 % entre 2024 et 2025.

Les recettes réelles s'élèvent à 192.101,75 € en 2025 contre 220.143,20 € en 2024.

La subvention du budget principal au budget annexe du Centre de Loisirs demeure la recette principale à hauteur de 61,79 % (contre 58,22 % en 2024), les produits des services représentent la 2nde source de recettes à hauteur de 24,97 % (contre 29,19 % en 2024) et le remboursement sur les contrats aidés la 3^{ème} source à hauteur de 12,42 % (contre 12,59 % en 2024).

	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Recettes réelles de fonctionnement	206 082 €	171 053 €	214 106 €	220 143 €	192 102 €
Atténuation de charges (013)	21 412 €	27 490 €	14 682 €	27 723 €	23 854 €
Produits des services (70)	51 742 €	50 798 €	52 378 €	64 265 €	47 959 €
Dotations et participations (74)	132 928 €	92 766 €	146 597 €	128 155 €	118 709 €
Autres produits de gestion courante (75)	0 €	0 €	450 €	0 €	1 579 €



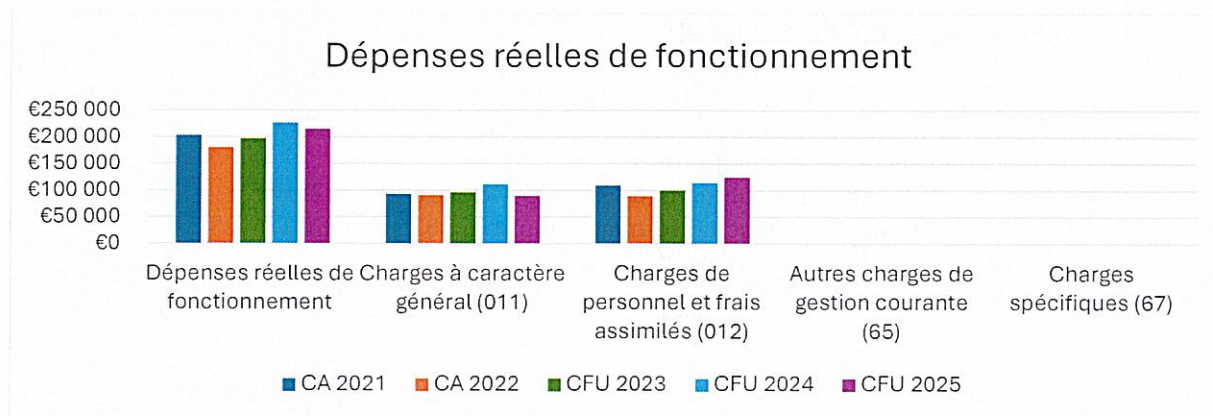
c.Bilan de la section de fonctionnement – Dépenses réelles

Les dépenses réelles de fonctionnement ont enregistré une diminution de - 5,07 % entre 2024 et 2025.

Les dépenses réelles s'élèvent à 215.843,01 € en 2025 contre 227.370,51 € en 2024.

La diminution des dépenses à caractère général (chapitre 011) s'explique par une meilleure maîtrise des charges d'énergie (environ 12 k€) ; les charges de personnel augmentent également de 10 k€ dues à l'impossibilité de contractualiser de nouveaux emplois aidés depuis le 1^{er} septembre 2025 (critères de recrutement de plus en plus contraignants).

	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Dépenses réelles de fonctionnement	203 839 €	181 046 €	197 514 €	227 371 €	215 843 €
Charges à caractère général (011)	93 720 €	91 499 €	96 887 €	112 044 €	90 392 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	109 884 €	89 544 €	100 627 €	115 225 €	125 451 €
Autres charges de gestion courante (65)	5 €	0 €	0 €	2 €	0 €
Charges spécifiques (67)	231 €	3 €	0 €	98 €	0 €



Aucune objection du conseil municipal.

☞ Délibération n°2026-04-02-005 à la majorité : Délibération portant approbation du compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Centre de loisirs » de la commune de Horgues

⇒ Commune – 2025 :

a.Synthèse des opérations comptables enregistrées en 2025

• Section Fonctionnement :

-Les recettes de fonctionnement (réelles et d'ordre) :

Le montant des recettes de fonctionnement réalisées en 2025 s'élève à 1.205.830,14 €.

-Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre) :

Le montant des dépenses de fonctionnement réalisées en 2025 s'élève à 989.460,83 €.

La section de fonctionnement présente donc un résultat comptable 2025 positif de 216.369,31 € (contre 151.453,15 € sur l'exercice 2024).

Ce résultat du seul exercice 2025 doit être majoré du résultat de fonctionnement 2024 reporté sur 2025 (278.056,77 €) afin d'obtenir le résultat cumulé de la section de fonctionnement soit un excédent de fonctionnement de 494.426,08 € (résultat cumulé qui servira à la couverture du besoin de financement cumulé de la section d'investissement 2025).

• Section Investissement :

-Les dépenses d'investissement (dont les dépenses afférentes au remboursement de la dette)

Le montant des dépenses d'investissement de l'exercice 2025 s'élève à 630.455,82 €.

-Les recettes d'investissement

Le montant des recettes d'investissement réalisées en 2025 s'élève à 847.582,50 €.

La section d'investissement présente donc un solde d'investissement 2025 positif de 217.126,68 € (contre un solde négatif de - 462.351,62 € sur l'exercice 2024).

Le montant des restes à réaliser de dépenses d'investissement ont été voté pour un montant nul.

Le montant des restes à réaliser de recettes d'investissement ont été voté pour un montant nul.

Ce résultat du seul exercice 2025 doit être minoré d'une part, du résultat d'investissement 2024 reporté sur

2025 (- 462.351,62 €) et d'autre part, des restes à réaliser nuls afin d'obtenir le résultat cumulé de la section d'investissement soit un déficit de -245.224,94 € (montant qui sera inscrit au compte 1068 et pour lequel un titre de recettes sera émis).

Au global, l'exercice 2025 affiche (sections de fonctionnement et d'investissement confondues) un total de recettes de 2.053.412,64 € et un total de dépenses de 1.619.916,65 €, soit un résultat de clôture de 433.495,99€.

b.Bilan de la section de fonctionnement – Recettes réelles

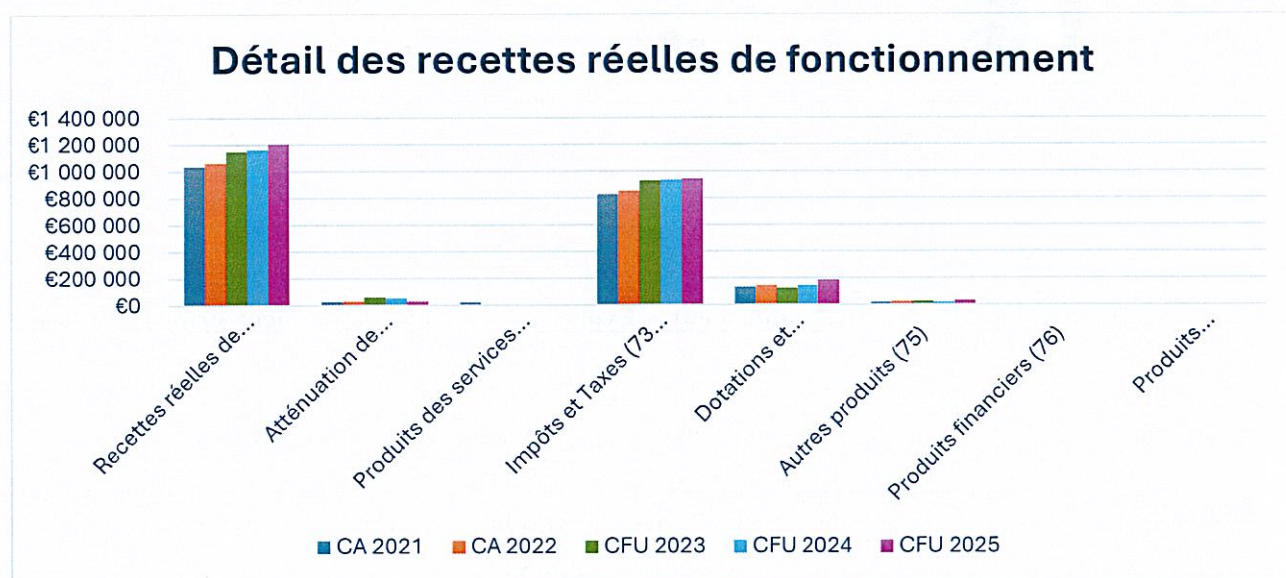
Les recettes réelles de fonctionnement (c'est-à-dire s'étant traduites par un encaissement réel) ont enregistré une légère progression de +3,65 % entre 2024 et 2025.

Les recettes réelles s'élèvent à 1.205.830 € en 2025 contre 1.163.378 € en 2024.

Les impôts et taxes demeurent la recette principale de la collectivité à hauteur de 78 % (contre 80 % en 2024), les dotations et participations représentent la 2nde source de recettes à hauteur de 15,53 % (contre 12,57 % en 2024). La part des dotations et participations de l'Etat dans les recettes de la commune a diminué car elle représentait encore 17,36 % de recettes de fonctionnement en 2017. La dotation globale forfaitaire (DGF) se maintient à 79 K€ depuis 2023 et 2024. En revanche, la dotation nationale de péréquation (DNP) a augmenté de 20 % (13.927 € en 2025 contre 11.606 € en 2024) ajouté à une dotation de solidarité rurale (DSR) qui a augmenté de 8,11% (23.695 € en 2025 contre 21.918 € en 2024).

Le remboursement sur les charges de personnel (2,69 % en 2025 contre 4,79 % en 2024 – chapitre 013) et les revenus des immeubles (2,80 % en 2025 contre 1,76 % en 2024 - chapitre 75) participent à leurs façons aux résultats de la commune.

	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Recettes réelles de fonctionnement	1 038 676 €	1 066 175 €	1 150 558 €	1 163 378 €	1 205 830 €
Atténuation de charges (013)	29 242 €	30 991 €	62 952 €	55 736 €	32 395 €
Produits des services (70)	25 018 €	6 465 €	5 901 €	6 453 €	6 497 €
Impôts et Taxes (73 et 731)	829 177 €	856 189 €	930 662 €	934 372 €	945 156 €
Dotations et participations (74)	134 912 €	147 233 €	125 013 €	146 304 €	187 227 €
Autres produits (75)	19 876 €	23 700 €	25 912 €	20 506 €	33 813 €
Produits financiers (76)	3 €	3 €	5 €	7 €	7 €
Produits exceptionnels (77)	448 €	1 595 €	114 €	0 €	0 €



c.Bilan de la section de fonctionnement – Dépenses réelles

Les dépenses réelles de fonctionnement ont enregistré une légère diminution de – 2,22 % entre 2024 et 2025.

Les dépenses réelles s'élèvent à 989.460,83 € en 2025 contre 1.011.924 € en 2024.

Pour mémoire, les dépenses réelles de fonctionnement avaient enregistré une première progression de +

9,2 % entre 2022 et 2023 et une seconde de + 10,7 % entre 2023 et 2024.

La diminution des dépenses à caractère général (chapitre 011) est de l'ordre de – 12,75 % marqué par un contexte économique fluctuant, une inflation toujours élevée, mais un début de maîtrise notamment en ce qui concerne les fluides, l'énergie, ... - 14,93 %.

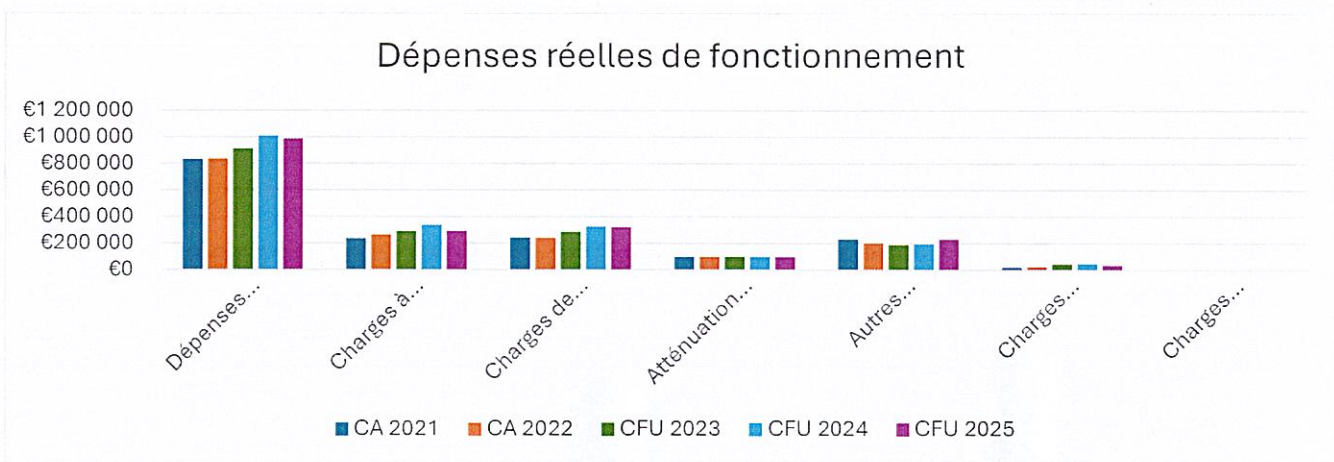
Les dépenses de personnel (chapitre 012) ont connu une légère diminution de – 1,56 % (- 5 k€) justifiée par le départ d'1 agent contractuel remplaçant, 1 agent public en congés de longue maladie puis à la retraite et 1 agent public placé en maladie ordinaire, 2 recrutements d'agents publics saisonniers durant la période estivale.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) correspondant aux subventions versées aux associations et celles abondant les budgets annexes, ... progression de + 18,05 % (+ 35 k€).

L'effort de la commune en direction de ses associations (article 65748) s'établit pour 2025 à 14.356 € environ pour un budget initial de 18.410 €. Certaines associations n'ayant pas présenté leurs états comptables indiquant la littérale nécessité du versement de la subvention votée pour fonctionner normalement, des subventions reportées depuis 1 ou 2 ans ont pu être versées.

Les frais financiers (chapitre 66) sont en diminution de – 22 % (- 10 k€) du fait de la baisse des taux d'intérêt indexés sur le livret A (emprunt groupe scolaire) et d'un emprunt arrivé à terme.

	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Dépenses réelles de fonctionnement	835 690 €	837 538 €	914 021 €	1 011 924 €	989 461 €
Charges à caractère général (011)	238 129 €	265 218 €	291 332 €	338 504 €	295 359 €
Charges de personnel (012)	244 484 €	241 824 €	287 950 €	328 658 €	323 527 €
Atténuation de produits (014)	100 052 €	100 052 €	100 052 €	100 052 €	100 052 €
Autres charges de gestion courante (65)	232 433 €	204 391 €	190 436 €	196 177 €	231 580 €
Charges financières (66)	20 593 €	24 212 €	44 035 €	48 533 €	37 752 €
Charges exceptionnelles (67)	0 €	1 842 €	217 €	0 €	500 €

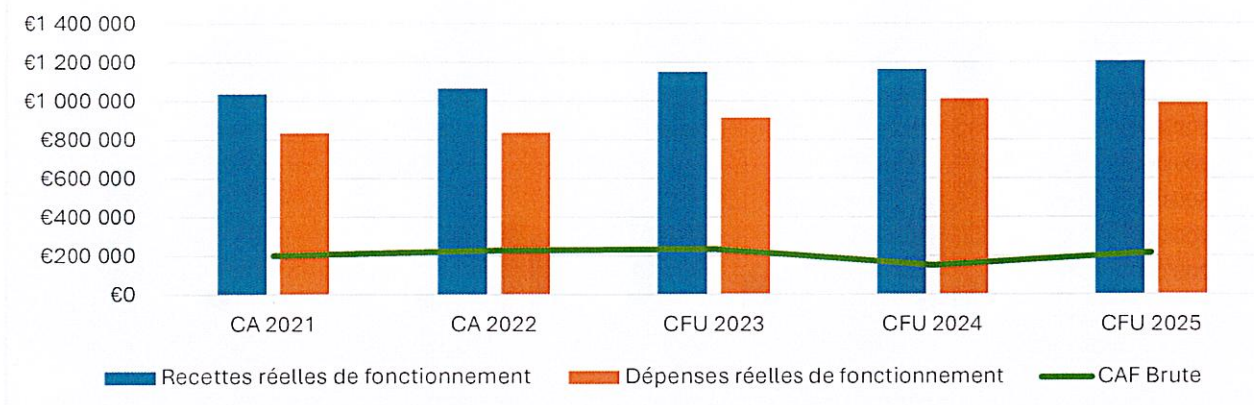


d.Conclusion sur la section de fonctionnement – Evolution de l'autofinancement brut et net de la commune

A-L'autofinancement brut de la commune, en dépit d'une diminution en 2024, justifié par le remboursement exceptionnel d'un prêt-relais, retrouve son niveau habituel (200 k€).

	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Recettes réelles de fonctionnement	1 038 676 €	1 066 175 €	1 150 558 €	1 163 378 €	1 205 830 €
Dépenses réelles de fonctionnement	835 690 €	837 538 €	914 021 €	1 011 924 €	989 461 €
CAF Brute	202 986 €	228 637 €	236 537 €	151 454 €	216 369 €

Evolution de la CAF Brute



- La capacité d'autofinancement (CAF) brute (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement hors amortissement) revient à la normale à un bon niveau malgré une diminution justifiée par le remboursement d'un prêt relais en 2024.

En 2025, la CAF brute communale a été de 176 € / habitant.

- La CAF brute 2025 a été suffisante pour faire face au remboursement du capital des emprunts (139.588 €). La CAF nette (CAF brute – Capital de la dette) a été positive de + 76.781 €.

En conclusion, la situation de la commune de Horgues n'est pas préoccupante au plan de l'autofinancement. Sa CAF brute revient à la normale positive.

e.Section d'investissement – volet dépenses

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement (hors restes à réaliser) est de **84,80 %**. Ce taux d'engagement retrace uniquement les dépenses mandatées sur l'exercice 2025 soit un total de **490.176,00€**.

Les principales dépenses d'investissement réalisées sont :

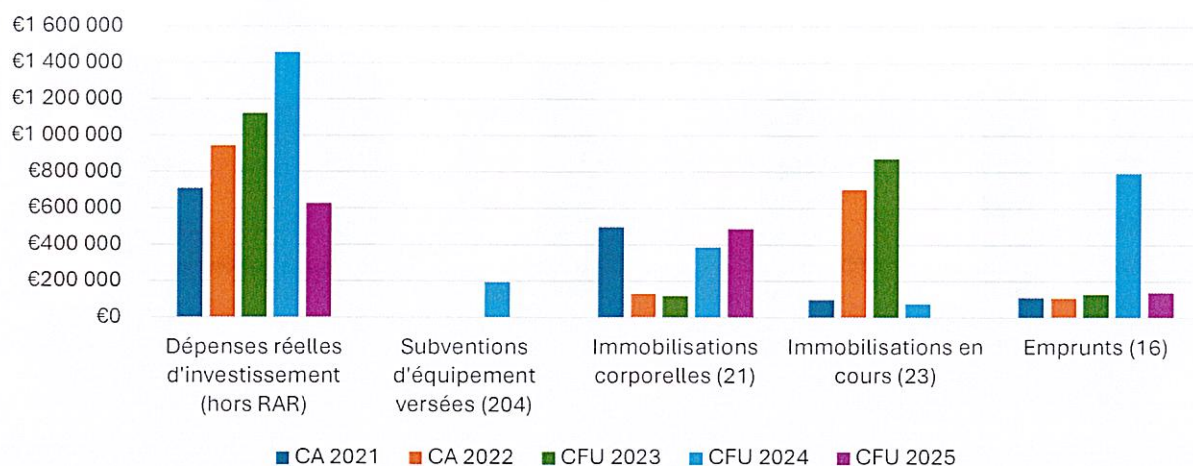
- Acquisition de terrains nus : 103 k€
- Travaux sur les bâtiments publics (église Saint-Mauront) : 147 k€
- Aménagements des constructions (mairie, maison d'assistantes maternelles, groupe scolaire, maison des associations, salle polyvalente) : 218 k€
- Travaux et installations de voirie : 3 k€
- Equipements sportifs : 7.5 k€
- Acquisition d'un colombarium : 5.2 k€
- Autres immobilisations corporelles (outillage technique, mobilier, divers, ...) : 6.4 k€

Les restes à réaliser 2025 sont nuls.

	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Dépenses réelles d'investissement (hors RAR)	712 887 €	946 862 €	1 124 286 €	1 459 899 €	630 455,82 €
Subventions d'équipement versées (204)	0 €	0 €	0 €	197 143 €	0 €
Immobilisations corporelles (21)	500 685 €	132 448 €	120 727 €	389 467 €	490 176 €
Immobilisations en cours (23)	100 218 €	705 936 €	874 462 €	78 310 €	0 €
Emprunts (16)	111 985 €	108 478 €	129 097 €	794 979 €	139 589 €

NB : La commune a remboursé un prêt-relais de 650 k€ sur l'exercice 2024.

Dépenses réelles d'investissement (hors RAR)



f. Section d'investissement – volet recettes

Les sources de financement que la commune de Horgues peut mobiliser pour financer ses dépenses d'équipement réellement payées au cours de l'exercice 2025 sont au nombre de 4. On dénombre :

- ☞ L'autofinancement net
- ☞ Les subventions et fonds d'investissement reçus
- ☞ L'emprunt
- ☞ Le fonds de roulement (réserves)

Pour financer ses dépenses d'équipement 2025, la commune de Horgues a mobilisé des ressources d'investissement telles que des subventions versées par ses cofinanceurs (Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, Conseil départemental des Hautes-Pyrénées, Comité de Tennis) pour 77 k€.

	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Recettes réelles d'investissement (hors RAR)	520 717 €	721 092 €	1 669 603 €	639 352 €	846 892 €
Subventions d'investissement (13)	121 247 €	191 856 €	328 222 €	504 000 €	76 904 €
Emprunts (16)	0 €	450 000 €	1 200 000 €	0 €	0 €
Dotations (10) hors 1068	104 632 €	79 236 €	141 381 €	135 352 €	84 118 €
Excédents de fonctionnement (1068)	294 838 €	0 €	0 €	0 €	685 869 €

Recettes réelles d'investissement (hors RAR)



Liste des principales subventions encaissées au titre de l'exercice 2025

Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées	Rénovation des bâtiments communaux	32 221.00 €
	Amendes de police	4 964.16 €

Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées	Eglise Saint Mauront	24 000.00 €
	Fonds de renaturation - plantations	2 719.00 €
Comité Départemental de Tennis	Maison du Padel	13 000.00 €

La commune de Horgues a également perçu pour 73.927,04 € au titre du F.C.T.V.A. Pour mémoire, le fonds de compensation de la TVA est attribué par l'Etat aux collectivités locales sur la base des dépenses d'équipement réalisées en N-1 (2024 pour les sommes attribuées en 2025). Par ce fonds, l'Etat rembourse les collectivités d'une fraction de la TVA dont elles s'acquittent sur chaque facture (au taux de 16.404 %).

La commune a également encaissé pour 10.190,82 € de taxe d'aménagement.

g.Evolution et structure de la dette

L'encours de la dette (montant du capital restant à rembourser) de la commune s'élève au 31 décembre 2025 à 2.082.975,33 € (contre 2.217.469,35 € en 2024). L'encours de la dette se compose de :

- 1.478.975,33 € de dettes bancaires « classiques » à taux fixe,
- 604.500,00 € d'une dette bancaire « classique » à taux révisable, indexé sur le livret A,
- 1.500,00 € d'une dette remboursée annuellement à la Caisse d'Allocations Familiales.



Aucune objection du conseil municipal.

- ☞ Délibération n°2026-04-02-006 à la majorité : Délibération portant approbation du compte Financier Unique 2025 du budget principal « Commune » de la commune de Horgues

2.Reprise des résultats 2025 pour l'élaboration des budgets 2026

→ Caisse des écoles :

A la suite de la présentation du compte financier unique 2025, il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2025. Le principe de cette affectation est de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, le reliquat étant reporté sur la section de fonctionnement de l'exercice suivant.

Lors de la présentation du compte financier unique 2025, nous avons indiqué que le résultat cumulé de fonctionnement était de 2.274,94 € et qu'il est reporté en section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2026.

- ☞ Délibération n°2026-04-02-007 à l'unanimité portant affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 pour la caisse des écoles.

→ CCAS :

A la suite de la présentation du compte financier unique 2025, il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2025. Le principe de cette affectation est de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, le reliquat étant reporté sur la section de fonctionnement de l'exercice suivant.

Lors de la présentation du compte financier unique 2025, nous avons indiqué que le résultat cumulé de fonctionnement était de 8.894,60 € et qu'il est reporté en section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2026.

- ☞ Délibération n°2026-04-02-008 à l'unanimité portant affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 pour le CCAS.

→ Centre de loisirs :

A la suite de la présentation du compte financier unique 2025, il est nécessaire de procéder à l'affectation

du résultat de l'exercice 2025. Le principe de cette affectation est de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, le reliquat étant reporté sur la section de fonctionnement de l'exercice suivant. Lors de la présentation du compte financier unique 2025, nous avons indiqué que le résultat cumulé de fonctionnement était de 8.315,39 € et qu'il est reporté en section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2026.

- ☞ Délibération n°2026-04-02-009 à l'unanimité portant affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 pour le centre.

➔ Commune :

A la suite de la présentation du compte financier unique 2025, il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2025. Le principe de cette affectation est de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, le reliquat étant reporté sur la section de fonctionnement de l'exercice suivant.

Lors de la présentation du compte financier unique 2025, nous avons indiqué que :

- le résultat cumulé de fonctionnement était de 494.426,08 €,
- la section d'investissement présentait un déficit (besoin de financement) de 245.224,94 €. L'affectation du résultat va donc consister à couvrir ce besoin de financement en ponctionnant 245.224,94 € sur le résultat de fonctionnement cumulé. Le reliquat de 249.201,14 € est reporté en section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2026.

- ☞ Délibération n°2026-04-02-010 à l'unanimité portant affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 pour le budget principal communal.

3. Vote des taux d'imposition 2026

Madame Nicole ESQUIRO indique aux membres du conseil municipal que l'assiette tient compte de la valorisation de l'environnement et augmente variablement tous les ans en fonction de l'inflation et de la nature de la taxe.

Propositions des taux pour 2026 (**maintien des taux de 2021**) :

- Taxe foncière non bâti 56,71 %
- Taxe foncière bâti 43,79 %
- Taxe habitation 15,66 % (maintien du taux de 2017)

- ☞ Délibération n°2026-04-02-011 à l'unanimité portant vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale pour l'année 2026.

4- Vote des subventions associatives 2026

Elle présente les demandes de subvention des associations : montants maintenus, tissu associatif dense pour la strate de la commune.

Dans le cadre du budget primitif adopté en cette séance, il est proposé aux membres du conseil municipal d'attribuer des subventions communales à plusieurs associations locales dont l'activité contribue à l'intérêt public de la commune de Horgues par le renforcement des liens sociaux et de l'animation du village, et l'organisation d'activités qui répondent à l'attente des habitants.

ASSOCIATIONS/ORGANISMES/ETABLISSEMENTS	MONTANT SUBVENTION
65748 – Subv. de fonct. aux autres personnes de droit privé	14.996,86 €
Aïkido	350,00 €
APE – Association des Parents d'Elèves des écoles de Horgues	320,00 €
Association de chasse	370,00 €
Ciné-club « le cercle » – Festival Enz'Horgues	5.000,00 €
Dansobals	320,00 €
Fédération des anciens combattants	480,00 €
Horgues animations (divers)	2.520,00 €
Comité des fêtes de Horgues	720,00 €
Horgues Football club	2.576,86 €
Le ballon rond entre amis	320,00 €
Lieutenant de Louveterie	100,00 €
Bould'horgues pétanque	320,00 €
QPUC – Questions pour un champion	320,00 €
Run club 65	320,00 €
Marchons avec Robin	320,00 €

Horgues Pyrénées Padel	320,00 €
Le Bouillon	320,00 €
65733 – Subv. de fonct. au département	3.453,60 €
Fonds de solidarité logement	1.137,00 €
Cotisation ADAC 65	2.316,60 €
657365 – ESSMS	1.930,50 €
Relais assistantes maternelles	1.930,50 €
65736211 – Subv. de fonct. aux BA et régies admin	125.000,00 €
Centre de loisirs de Horgues	125.000,00 €
657363 – Subv. de fonctionnement au CCAS	19.200,00 €
Centre communal d'action sociale de Horgues	19.200,00 €
657364 – Subv. de fonctionnement à la caisse des écoles	10.573,00 €
Maternelle de Horgues	4.947,00 €
Elémentaire de Horgues	5.626,00 €

Le versement des subventions aux associations à vocation sportive, éducative ou culturelle (65748) est subordonné à la présentation d'un état comptable indiquant la littérale nécessité du versement de la subvention votée pour fonctionner normalement. Dans le cas contraire, la subvention votée sera considérée comme nulle et non avenue.

Le versement des subventions aux associations à vocation sportive, éducative ou culturelle (65748) est subordonné à la participation de ces-dernières à au moins un évènement majeur de la commune, excepté le forum des associations. Dans le cas contraire, la subvention votée sera considérée comme nulle et non avenue.

☞ Délibération n°2026-04-02-012 à l'unanimité : les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les montants et critères d'attribution des subventions telles que mentionnées ci-dessus pour l'exercice 2026.

Monsieur le Maire demande que la subvention municipale allouée au comité des fêtes soit versée au plus vite, en vue de l'organisation prochaine de la fête locale.

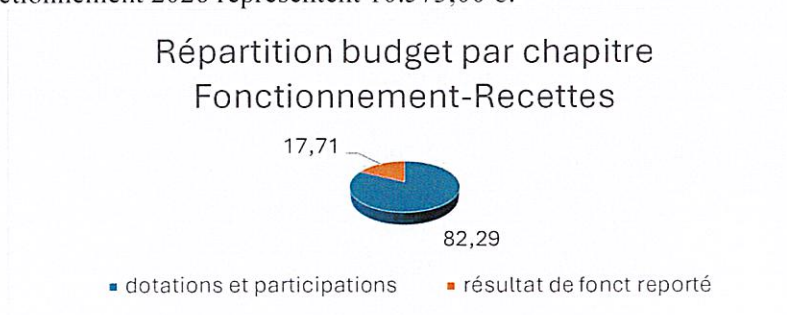
5-Vote des budgets principal et annexes 2026

⇒ Caisse des Ecoles – 2026 :

=>Les recettes :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux dotations et participations, aux recettes encaissées au titre des prestations fournies.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 10.573,00 €.

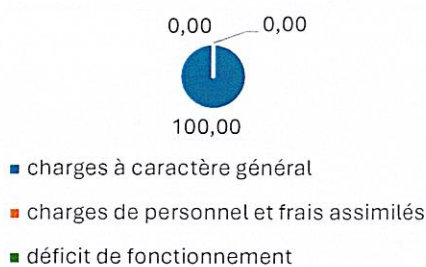


=>Les dépenses :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par, les achats de fournitures, les prestations de services effectuées.

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 12.847,94 €.

Répartition budget par chapitre Fonctionnement - Dépenses



B) Les principales dépenses et recettes de la section :

Mairie de Horgues - CAISSE DES ECOLES - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0.00	0.00
		-	-
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0.00	0.00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0.00	(si solde positif) 0.00
		-	-
Total de la section d'investissement (2)		0.00	0.00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	12 847.94	10 573.00
		-	-
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0.00	0.00
	002 Resultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0.00	(si excédent) 2 274.94
		-	-
Total de la section de fonctionnement (3)		12 847.94	12 847.94
TOTAL DU BUDGET (4)		12 847.94	12 847.94

Aucune objection du conseil municipal.

☞ Délibération n°2026-04-02-013 à l'unanimité : Délibération portant approbation du Budget Primitif 2026 du budget annexe « Caisse des écoles » de la commune de Horgues.

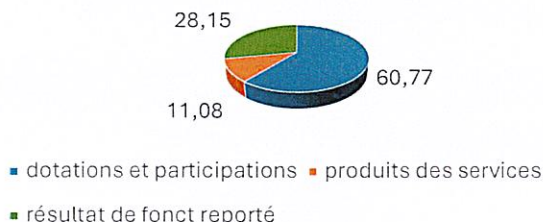
⇒ CCAS – 2026 :

=>Les recettes :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux dotations et participations, aux recettes encaissées au titre des prestations fournies.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 22.700,00 €.

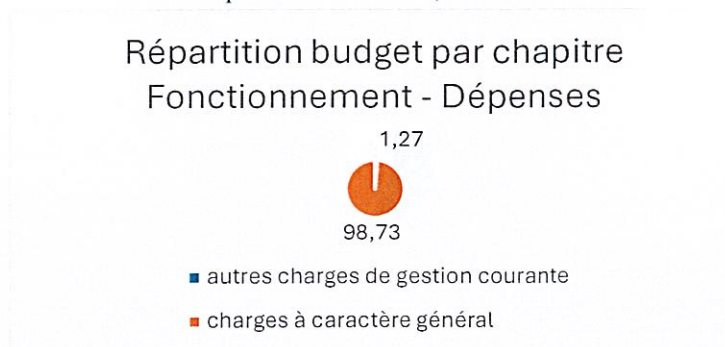
Répartition budget par chapitre Fonctionnement-Recettes



=>Les dépenses :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les achats de fournitures, les prestations de services effectuées.

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 31.594,60 €.



Les principales dépenses et recettes de la section :

Mairie de Horgues - CCAS - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	RECETTES
		0,00	0,00
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
		(si solde négatif)	(si solde positif)
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	0,00
		=	=
	Total de la section d'investissement (2)	0,00	0,00
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES
		31 594,60	22 700,00
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
		(si déficit)	(si excédent)
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	8 894,60
		=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	31 594,60	31 594,60
	TOTAL DU BUDGET (4)	31 594,60	31 594,60

Aucune objection du conseil municipal.

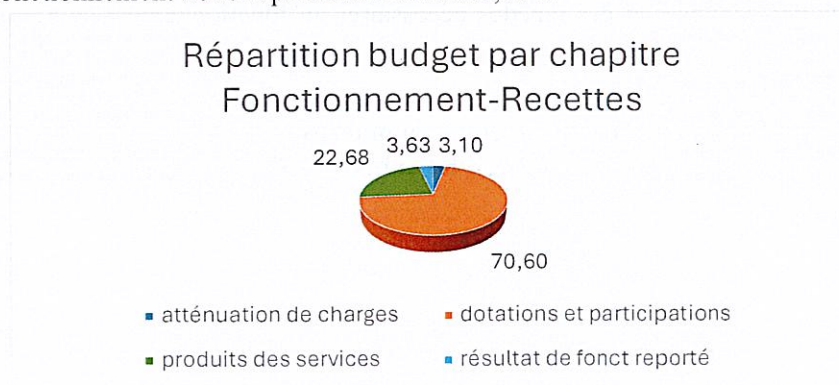
☞ Délibération n°2026-04-02-014 à l'unanimité : Délibération portant approbation du Budget Primitif 2026 du budget annexe « CCAS » de la commune de Horgues.

⇒ Centre de loisirs – 2026 :

=>Les recettes :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux dotations et participations, aux recettes encaissées au titre des prestations fournies et aux versements sur les salaires (indemnités journalières, contrats aidés).

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 221.000,00 €.

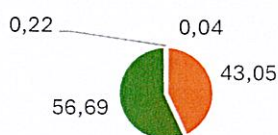


=>Les dépenses :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les achats de fournitures, les prestations de services effectuées.

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 229.315,39 €.

Répartition budget par chapitre Fonctionnement - Dépenses



- autres charges de gestion courante
- charges à caractère général
- charges de personnel et frais assimilés
- charges exceptionnelles

Les principales dépenses et recettes de la section :

Mairie de Horgues - Centre loisirs et périscolaire - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	RECETTES
		0,00	0,00
+		+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	0,00
-		-	
Total de la section d'investissement (2)		0,00	0,00
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES
		229 315,39	221 000,00
+		+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	8 315,39
-		-	
Total de la section de fonctionnement (3)		229 315,39	229 315,39
TOTAL DU BUDGET (4)		229 315,39	229 315,39

Aucune objection du conseil municipal.

☞ Délibération n°2026-04-02-015 à l'unanimité : Délibération portant approbation du Budget Primitif 2026 du budget annexe « Centre de loisirs » de la commune de Horgues.

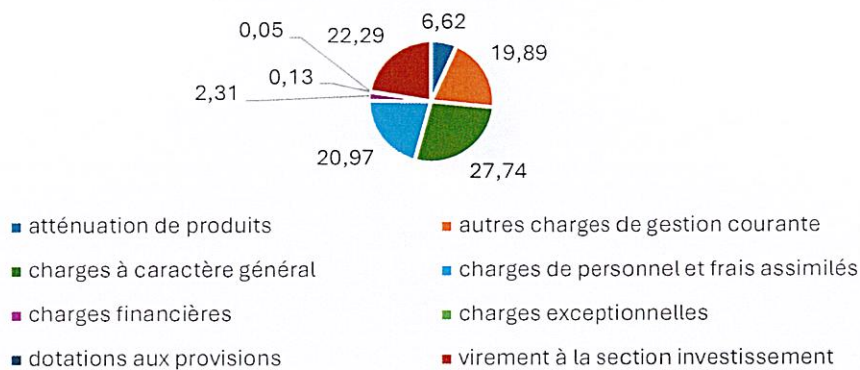
⇒ Commune – 2026 :

1-la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes) :

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

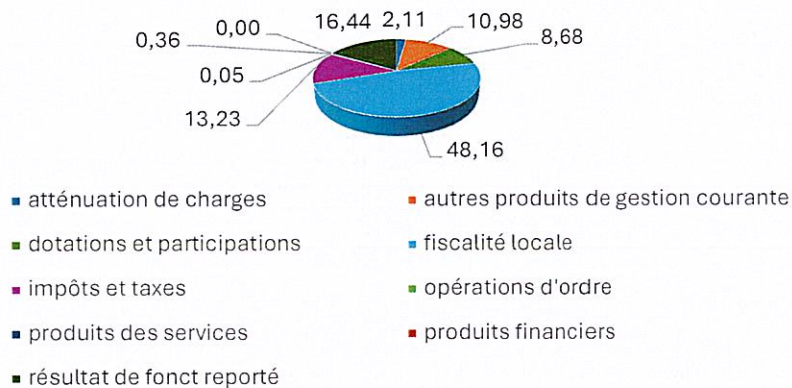
Les dépenses de fonctionnement sont constituées des éléments suivants : les salaires du personnel municipal, l'entretien et les fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Répartition budget par chapitre Fonctionnement - Dépenses



Les recettes de fonctionnement correspondent principalement au produit des taxes locales, aux dotations versées par l'Etat, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, ...

Répartition budget par chapitre Fonctionnement-Recettes

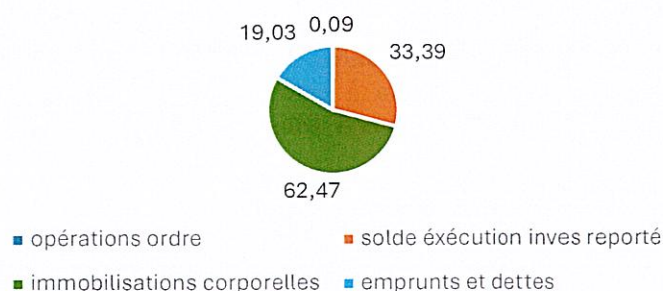


2-la section d'investissement (entretien du patrimoine et nouveaux projets) :

Le budget d'investissement permet à la collectivité de préparer l'avenir. La section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme.

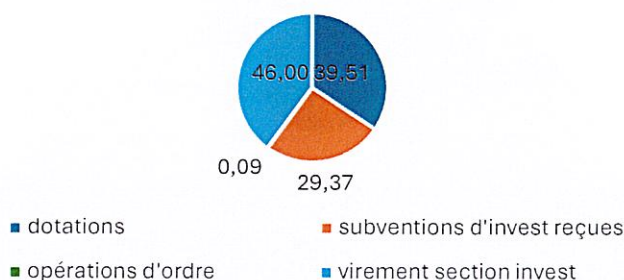
En dépenses d'investissement apparaissent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, et de travaux soit sur des structures déjà existantes soit sur des structures en cours de création.

Répartition budget par chapitre Investissement - Dépenses



En recettes d'investissement, on trouve principalement les emprunts, les subventions d'investissement reçues, la taxe d'aménagement et le reversement de la TVA par l'Etat (FCTVA).

Répartition budget par chapitre Investissement - Recettes



Présentation synthétique du budget :

Le budget primitif 2026 s'établit à 2.250.615,94 €.

Dépenses de fonctionnement : 1.516.126,64 €	
Charges à caractère général	420.596,28 €
Charges de personnel	318.000,00 €
Charges financières	35.031,00 €
Autres dépenses réelles de fonctionnement	514.626,00 €
Virement à la section d'investissement	227.873,36 €

Recettes de fonctionnement : 1.516.126,64 €	
Produit des services	5.400,00 €
Dotations et participations	131.559,00 €
Produits de la fiscalité	930.768,50 €
Autres recettes réelles de fonctionnement	199.198,00 €
Excédents de fonctionnement reporté	249.201,14 €

Dépenses d'investissement : 734.489,30 €	
Remboursement du capital de la dette	139.773,36 €
Dépenses d'équipement	348.800,00 €
Autres dépenses réelles d'investissement	691,00 €
Solde exécution investissement reporté	245.224,94 €

Recettes d'investissement : 734.489,30 €	
Virement de la section de fonctionnement	227.873,36 €
Dotations et fonds	290.224,94 €
Subventions d'investissement reçues	215.700,00 €
Autres recettes d'investissement	691,00 €

Aucune objection du conseil municipal.

Stratégie :

- Reconstitution des réserves : Objectif de 300 000–350 000 € pour éviter les pénalités étatiques (risque de prélèvement sur les fonds de roulement).
- Diversification : Une partie des réserves sera placée en foncier (ex. : achat de parcelles pour 100 000 € en 2025).
- Emprunts : Capacité limitée (taux actuels défavorables vs emprunts historiques à taux bas).

☞ Délibération n°2026-04-02-016 à l'unanimité : Délibération portant approbation du Budget Primitif 2026 du budget principal « Commune » de la commune de Horgues.

D-Informations diverses

⇒ Redevance Occupation du Domaine Public (RODP) :

France Telecom : redevance calculée pour 2026 sur le patrimoine arrêté au 31 décembre 2025 : 1.087,25 €.

☞ Délibération n°2026-04-02-017 votée à l'unanimité.

⇒ Convention d'utilisation d'un local de stockage réhabilité au profit du comité des fêtes :

L'abribus de l'ancienne école a été transformé en local de stockage pour le Comité des fêtes. Les travaux étant terminés, ce local communal est désormais prêt à être utilisé. La commune souhaite le mettre à disposition pour soutenir la vie associative locale. Ce local servira à entreposer le matériel nécessaire aux événements communaux. Une convention encadrera les conditions d'utilisation, les responsabilités et la durée de mise à disposition.

☞ Délibération n°2026-04-02-018 votée à l'unanimité.

Monsieur le Maire clôture la séance à 20h30.

Le Maire

Jean-Michel SÉGNÉRÉ

Le secrétaire de séance

Suzy VAQUERO-PEREZ